

# Avis public

**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC**  
**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2023**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle de perception pour l'année 2023 comprenant les taux de la taxe foncière, la tarification pour l'aqueduc, l'égout, l'assainissement et les ordures, ainsi que d'autres tarifs a été complété et est déposé au bureau de la municipalité de Tadoussac.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxe dans un délai imparti.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

**Donné à Tadoussac, ce 01<sup>er</sup> jour de mars 2023**

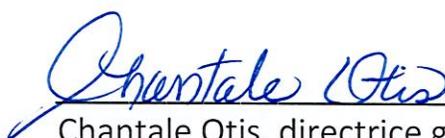


Chantale Otis, directrice générale,  
Greffière et trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Chantale Otis, directrice générale et greffière et trésorière de la Municipalité du Village de Tadoussac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits par le conseil, le 01<sup>er</sup> jour du mois de mars 2023.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 01<sup>er</sup> jour du mois de mars 2023.**



Chantale Otis, directrice générale,  
Greffière et trésorière

